

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation : 23 avril 2020

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT – GUILLEN - PIASECKI,
MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSON-
RENARD**

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-14: Partenariat avec l'Université de La Rochelle – Intention de répondre à l'appel à Projet de la Fondation de France «Les futurs des mondes du littoral et de la mer »

Vu le CGCT ;

Vu l'engagement du SMIDDEST à porter aux côtés de l'Etat le dossier de candidature à l'inscription du Phare de Cordouan au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et sa disposition EG1 ;

Vu l'appel à projet de la Fondation de France «Les futurs des mondes du littoral et de la mer, projets de recherche -» visant à mobiliser au mieux les liens entre science et société sous la forme de recherches participatives dans une perspective de lutte contre le changement climatique ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un plan de gestion du Bien, incluant le phare, les bancs de sable, le plateau rocheux et les passes de navigation ;

Considérant la nécessité de poursuivre l'amélioration de la connaissance relative à l'hydrodynamique, la dynamique sédimentaire et la morphodynamique des bancs de sable autour du plateau de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De manière à contribuer à la réponse à l'appel à projet sus-cité, d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents d'engagement du SMIDDEST à une démarche de partenariat avec l'Université de La Rochelle. Le projet à définir lors de la phase de réponse, portera sur l'amélioration de la connaissance relative à l'hydrodynamique sédimentaire des bancs de sable autour du plateau de Cordouan.

Article 2. En cas de réponse favorable à l'appel à projet sus-cité, d'autoriser Madame la Présidente à signer un accord de partenariat avec l'Université de La Rochelle, et le laboratoire LIENSs du CNRS, afin de participer au projet retenu. Il s'inscrira dans les objectifs spécifiques du plan de gestion de Cordouan, ainsi que dans la disposition du SAGE relative à la connaissance et au suivi des changements globaux affectant l'Estuaire.

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020

La Présidente

Françoise de Roffignac

